



Entre 1999 et 2001, la participation enregistre ses plus fortes baisses dans les collèges uniques (-2,9 points) et dans les collèges « ouvriers et employés » (-1,2 point). Elle reste pratiquement stable dans les collèges « agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres » et progresse de 0,4 point dans les collèges « cadres », là où elle est la plus faible (tableau 3).

Traditionnellement, la participation est plus forte dans les petits et moyens établissements. C'est dans les unités de 100 à 499 salariés qu'elle baisse le plus entre 1999 et 2001 (-1,3 point), alors qu'elle se stabilise dans les établissements de 500 salariés et plus (graphique 2).

### Le recul des listes de non-syndiqués se poursuit

Au cours de la décennie quatre-vingt, l'audience syndicale n'a cessé de s'éroder au profit des listes de non-syndiqués, pour atteindre un minimum en 1991. Cela résultait essentiellement du rétrécissement de l'implantation des organisations syndicales parmi les établissements, car là où ils demeuraient présents, les syndicats maintenaient leurs suffrages. Depuis 1991, la tendance s'est inversée, et en 2001, les salariés continuent de reporter leurs suffrages vers les listes syndicales au détriment des listes sans étiquette (tableau 2).

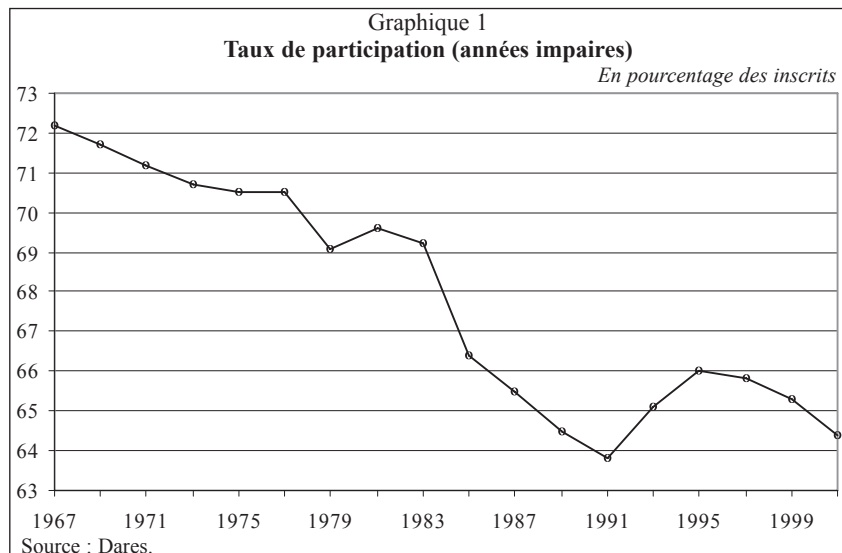
Les listes de non-syndiqués cèdent 2,8 % des suffrages exprimés aux listes syndicales entre 1999 et 2001. Cette redistribution bénéficie surtout à la CGT (+1,1 point), à la CGT-FO (+0,9 point) ainsi qu'aux « autres syndicats » (+0,9 point).

Ce recul constant des listes de non-syndiqués reflète un net accroissement de l'implantation

Tableau 1  
Taux de participation (années impaires)

	En pourcentage des inscrits				
	1993	1995	1997	1999	2001
Taux de participation .....	65,1	66,0	65,8	65,3	64,4
« Variation = n - (n-2) » ..		+0,9	-0,2	-0,5	-0,9

Source : Dares.



Encadré 1

### CHAMP DE L'ENQUÊTE

La législation impose aux entreprises ou établissements d'au moins 50 salariés d'organiser des élections de comité d'entreprise ou d'établissement (CE) tous les deux ans. Le champ de l'enquête ne couvre donc, chaque année, qu'une partie des entreprises concernées.

#### Instabilité du champ de l'enquête et résultats des syndicats

Le champ de l'enquête n'est pas constant. Les mouvements des entreprises et de leurs établissements (fusion, délocalisation, clôture) ont un impact sur la structure des institutions représentatives qui est difficilement maîtrisable par l'outil statistique. Ceci est particulièrement vrai en région Parisienne. D'autre part, il arrive que des élections de comités d'entreprise, qui ont lieu en principe tous les deux ans, puissent être reportées par dérogation de plusieurs mois, et basculer ainsi sur une année postérieure à l'année habituelle. Depuis 1991, les années impaires sont ainsi des années « sans SNCF », les années paires incluent les résultats des élections à la SNCF. Or, les votes des électeurs de la SNCF, représentant près de 10 % de l'ensemble des suffrages exprimés, influent notablement sur les résultats globaux de l'année. Les taux de participation sont en effet plus élevés à la SNCF qu'ailleurs et surtout seules des listes syndicales s'y présentent. Ces différents facteurs ont un effet sur les résultats.

Au total, l'évolution des scores sur deux ans indique une tendance mais on ne peut juger significatifs des écarts inférieurs à  $\pm 0,2$  point sur le pourcentage de suffrages.

Les suffrages en nombre et non plus uniquement en pourcentage, donnent des indications sur le volume des voix valablement exprimées. Mais aucune comparaison entre années n'a de sens dans ce cas, sachant que le nombre de suffrages exprimés dépend de la qualité des remontées d'information issues des sections d'inspection du travail, ainsi que de la volatilité du champ d'observation.

#### Évolution des résultats entre deux « cycles électoraux »

La périodicité des élections de CE justifie l'étude des scores cumulés sur deux années consécutives (« cycle électoral »), ce qui permet un regard plus exact sur l'audience des syndicats et son évolution. La comparaison de deux cycles électoraux réduit les effets de la modification du champ d'observation.

syndicale. La mise en place de la réduction du temps de travail, et le large mouvement de négociation d'accords d'entreprise qu'elle a entraîné, ont probablement eu un effet positif sur la présence syndicale, notamment dans les petits et moyens établissements, et par la même ont renforcé l'audience électorale des syndicats.

### À chaque collège son syndicat majoritaire

Dans le premier collège « ouvriers et employés », la CGT conforte sa position de syndicat leader avec 28,2 % des suffrages, devant la CFDT (23,3 %). Elle améliore son score de 0,9 point par rapport à 1999 (cf. tableau 3 ; encadré 2).

Dans le deuxième collège « agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres », les listes de non-syndiqués enregistrent une perte de 4,2 % des suffrages. Elles totalisent néanmoins 24,5 % des voix et devancent encore la CFDT, en progression de 0,6 point. L'écart des suffrages entre ces deux types de listes se réduit donc : il était de 6,3 points en 1999, il n'est plus que de 1,5 point en 2001.

Dans le troisième collège « cadres », la CFE-CGC reste le syndicat le mieux représenté avec 25,4 % des suffrages, malgré une perte de 0,5 point. Elle accroît

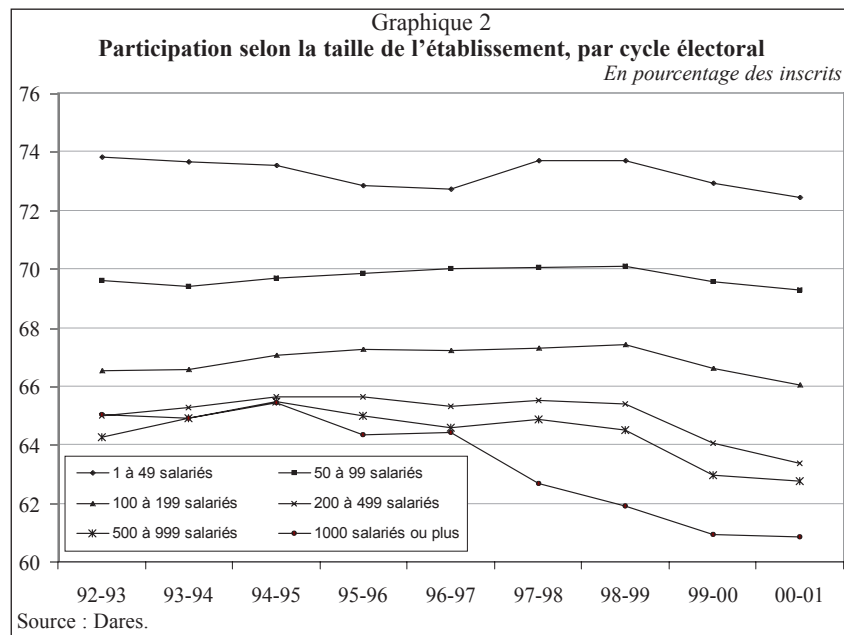


Tableau 2  
**Résultats obtenus selon l'origine des candidatures pour les années impaires**

	Pourcentage des suffrages exprimés						Évolution en points	Suffrages exprimés
	1991	1993	1995	1997	1999	2001		
CFDT .....	20,5	20,8	20,5	20,8	22,9	22,8	-0,1	382 132
CFE-CGC.....	6,5	6,5	6,4	6,4	6,3	6,1	-0,2	101 399
CFTC .....	4,5	4,7	5,1	5,1	5,8	6,0	0,2	100 823
CGT .....	20,4	19,7	19,7	20,4	21,5	22,6	1,1	377 684
CGT-FO .....	11,7	11,6	12,3	12,1	12,2	13,1	0,9	218 744
Autres syndicats .....	5,6	6,3	6,2	5,9	5,6	6,5	0,9	108 507
Non-syndiqués .....	30,9	30,3	29,9	29,3	25,8	23,0	-2,8	384 331
<b>Ensemble.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>1 673 620</b>

Source : Dares.

même son avance sur les listes de non-syndiqués et la CFDT qui perdent respectivement 1,3 % et 1,2 % des suffrages. Les « autres syndicats » enregistrent une forte progression.

Les collèges uniques, implantés dans les petits établissements (3), demeurent largement le fief des

listes de non-syndiqués qui y remportent 36,2 % des suffrages. Cependant, leur résultat est, là aussi, en recul sensible (-3,8 points). L'audience de la CFDT diminue de 1,3 point, alors que la

(3) - Plus de deux établissements sur trois comptabilisent moins de 100 salariés.

Tableau 3  
**Participation et résultats obtenus par collège en 1999 et 2001**

*Participation : en % des inscrits  
Résultats : en % des suffrages exprimés*

	Ensemble		Premier collège*		Deuxième collège*		Troisième collège*		Collège unique*	
	1999	2001	1999	2001	1999	2001	1999	2001	1999	2001
<b>Participation .....</b>	<b>65,3</b>	<b>64,4</b>	<b>65,4</b>	<b>64,2</b>	<b>68,2</b>	<b>68,1</b>	<b>60,7</b>	<b>61,1</b>	<b>64,4</b>	<b>61,5</b>
CFDT .....	22,9	22,8	23,2	23,3	22,4	23,0	20,5	19,3	26,0	24,7
CFE-CGC .....	6,3	6,1	1,3	0,8	11,7	12,7	25,9	25,4	2,0	1,4
CFTC .....	5,8	6,0	6,1	6,4	5,1	5,0	6,0	6,3	4,0	4,7
CGT .....	21,5	22,5	27,3	28,2	14,6	15,9	6,8	7,1	13,8	16,6
CGT-FO .....	12,2	13,1	13,7	14,7	11,6	12,6	6,8	7,1	9,0	10,1
Autres syndicats .....	5,6	6,5	4,7	5,5	5,9	6,3	9,6	11,9	5,3	6,3
Non-syndiqués .....	25,8	23,0	23,7	21,1	28,7	24,5	24,4	23,1	40,0	36,2
Nombre d'inscrits .....	2 547 138	2 598 437	1 544 824	1 610 670	507 161	501 278	329 040	313 643	166 113	172 846

\*Définition des collèges : cf. encadré 2, « les modalités des élections »  
Source : Dares.

Tableau 4  
Participation et résultats obtenus selon la taille de l'établissement

Participation : en % des inscrits  
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non-syndiqués		
		2001	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01
		Moins de 50 salariés .....	32 712	73,7	72,8	14,1	13,8	1,4	2,0	2,2	2,2	15,4	15,5	5,6	7,3	2,5	2,4	58,8
50 à 99 salariés .....	335 625	70,2	69,7	15,7	17,2	1,8	1,8	2,9	3,3	13,6	14,4	7,1	7,6	2,9	3,2	56,0	52,5	
100 à 199 salariés .....	545 322	67,5	66,3	20,0	20,7	3,7	3,4	4,7	5,0	18,5	19,2	10,1	10,4	4,3	4,6	38,6	36,7	
200 à 499 salariés .....	736 309	65,2	63,8	24,9	24,5	6,6	6,7	5,9	6,2	24,2	24,9	13,2	14,6	4,1	4,8	21,0	18,3	
500 à 999 salariés .....	419 605	63,7	63,1	27,2	27,5	9,2	8,7	7,5	8,4	25,3	25,8	15,8	16,6	5,1	5,8	9,8	7,2	
1000 salariés ou plus .....	528 864	60,4	60,4	26,2	23,7	10,6	9,4	7,8	7,3	24,6	26,7	14,5	15,3	12,0	14,3	4,2	3,2	
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 598 437</b>	<b>65,3</b>	<b>64,4</b>	<b>22,9</b>	<b>22,8</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>	<b>5,8</b>	<b>6,0</b>	<b>21,5</b>	<b>22,6</b>	<b>12,2</b>	<b>13,1</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>25,8</b>	<b>23,0</b>	

Source : Dares.

CGT gagne 2,8 points et atteint 16,6 % des suffrages.

### Davantage de représentants syndiqués dans les grands établissements

Traditionnellement, les scores des syndicats sont d'autant plus élevés que la taille des établissements est grande. À l'inverse, les listes de non-syndiqués, présentes seulement au deuxième tour des élections, recueillent un peu plus de 50 % des suffrages dans les établissements de moins de 100 salariés en 2001, alors qu'en 1999,

elles dépassaient amplement les 55 % (tableau 4). Le seuil des 100 salariés passé, leurs scores décroissent très rapidement, passant de 36,7 % des suffrages dans les unités de 100 à 199 salariés, à 3,2 % au-dessus de 1 000 salariés. Entre 1999 et 2001, les non-syndiqués perdent des voix quelle que soit la taille de l'établissement.

Dans les entreprises de plus de 200 salariés, la CFDT et la CGT sont les syndicats les mieux représentés avec des scores très proches (aux alentours de 25 % des suffrages). À eux deux, ils y regroupent la majorité des suffra-

ges, sans grand changement depuis 1999, hormis les établissements de plus de 1 000 salariés (4) où les « autres syndicats » progressent de 2,3 points.

Dans ces grands établissements, l'audience de certains syndicats enregistre des fluctuations non négligeables; entre autres, -2,5 points pour la CFDT, -1,2 point pour la CFE-CGC et, à l'opposé, +2,1 points pour la CGT.

(4) - Cette progression résulte de transferts significatifs d'adhérents et d'électeurs vers des syndicats non confédérés (Groupe des dix, UNSA), notamment à Air France, à la Compagnie Générale des Eaux ou chez Michelin.

Tableau 5  
Participation et résultats selon l'activité économique (NAF16)

Participation : en % des inscrits  
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non-syndiqués		
		2001	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01
		Agriculture sylviculture, pêche .....	9 959	65,2	61,8	23,7	20,6	3,2	0,6	7,8	3,0	18,0	18,0	6,3	8,1	4,2	5,5	36,8
Industries agricoles et alimentaires .....	118 096	66,1	66,2	23,7	24,7	3,8	4,0	3,5	4,7	21,8	23,3	9,7	12,1	2,8	3,8	34,7	27,3	
Industries de biens de consommation.....	144 186	67,4	68,5	19,9	21,1	5,1	5,0	5,5	5,0	24,9	27,5	7,9	9,2	3,9	3,9	32,7	28,4	
Industrie automobile .....	97 688	77,6	77,7	20,3	17,1	8,4	7,2	12,7	11,4	29,5	31,6	17,5	21,0	5,6	6,2	6,0	5,5	
Industries des biens d'équipement .....	195 769	69,8	69,7	25,4	23,8	9,3	9,5	3,0	3,9	28,2	29,7	9,3	10,3	2,5	2,5	22,3	20,3	
Industries des biens intermédiaires .....	402 152	70,3	69,4	21,3	21,8	5,4	4,8	3,3	3,6	29,4	30,2	10,4	11,1	4,5	5,4	25,6	23,1	
Energie.....	37 135	72,6	70,0	30,5	23,1	11,5	10,3	4,4	3,1	30,3	31,7	17,5	19,2	3,2	11,0	2,6	1,5	
Construction.....	101 106	64,1	64,3	14,8	14,6	4,8	3,8	2,6	3,3	24,5	22,9	14,5	14,9	2,4	2,6	36,4	37,9	
Commerce .....	368 244	63,6	61,2	14,7	15,5	4,8	4,8	8,7	9,4	13,3	14,0	12,6	14,1	4,1	4,9	41,8	37,4	
Transports .....	199 844	63,2	62,8	21,9	19,8	2,9	3,4	4,3	5,9	21,1	23,1	16,2	14,9	10,5	15,5	23,1	17,3	
Activités financières .....	167 976	69,5	71,2	33,1	33,0	17,0	17,4	7,3	6,9	12,9	13,2	13,7	13,6	8,2	9,3	7,9	6,6	
Activités immobilières.....	21 616	64,3	63,0	24,9	24,7	5,5	5,5	5,0	4,7	13,2	15,8	15,2	16,4	6,4	4,4	29,8	28,7	
Services aux entreprises .....	329 495	53,8	51,4	21,3	23,0	8,3	6,3	5,6	6,3	16,1	16,7	10,1	10,0	9,2	6,6	29,3	31,0	
Services aux particuliers .....	66 783	57,4	52,0	21,6	21,5	5,2	6,4	7,7	9,5	21,3	21,4	14,3	14,6	10,7	11,0	19,2	15,6	
Education, santé et action sociale .....	243 468	63,0	61,8	34,8	34,0	2,4	2,8	7,2	6,5	15,4	18,0	11,0	11,0	6,6	7,7	22,6	19,9	
Administration.....	94 920	71,8	73,3	27,8	27,4	3,5	3,7	6,6	5,3	27,0	26,1	23,1	23,3	4,4	6,6	7,6	7,5	
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 598 437</b>	<b>65,3</b>	<b>64,4</b>	<b>22,9</b>	<b>22,8</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>	<b>5,8</b>	<b>6,0</b>	<b>21,5</b>	<b>22,6</b>	<b>12,2</b>	<b>13,1</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>25,8</b>	<b>23,0</b>	

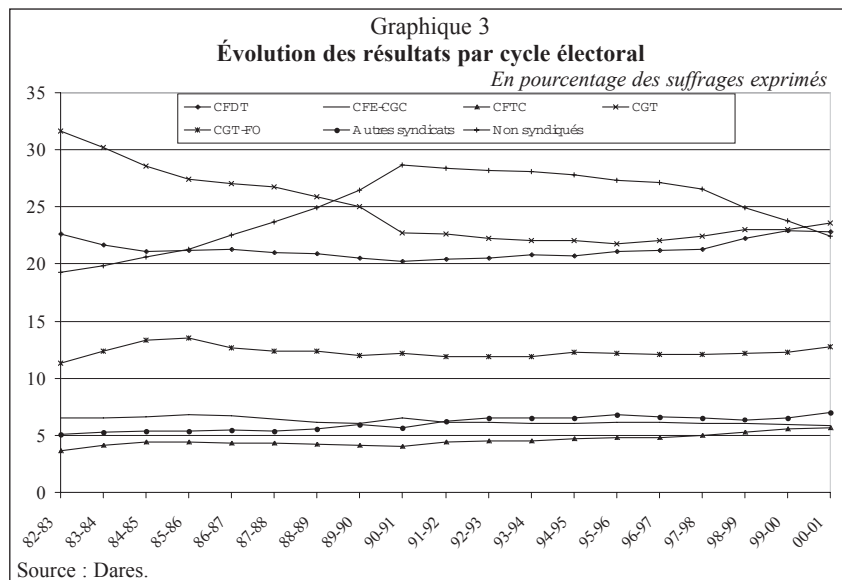
Source : Dares.

## Redressement de l'audience syndicale d'un cycle biennal à l'autre...

Le cumul des résultats de deux années consécutives permet de décrire un cycle électoral complet et donne une meilleure vision de l'implantation des syndicats.

Entre le cycle 1998-1999 et le cycle 2000-2001, la participation aux élections aux comités d'entreprise diminue de 1,4 point. L'audience de la CGT et celle de la CFDT progressent de manière quasi identique, respectivement +0,5 et +0,6 point (5). La CGT totalise 23,5 % des suffrages et conserve une légère avance sur la CFDT qui en recueille 22,9 %. Sur un cycle électoral complet, la différence entre les suffrages obtenus par ces deux confédérations devient très faible (graphique 3).

Les listes de non-syndiqués reculent encore de 2,5 points par rapport au cycle 1998-1999 et arrivent désormais en troisième position, avec 22,4 % des suffra-



ges. Tous les syndicats bénéficient de ce repli, à raison de +0,4 à +0,7 point chacun, à l'exception de la CGC qui reste quasiment stable.

Les « autres syndicats » ont en particulier amélioré leur score de 0,7 point entre les deux derniers cycles, et cette progression est concentrée dans les établissements de plus de 1 000 salariés.

## La délégation unique du personnel : le choix de plus d'une entreprise sur deux

La mise en place de nouvelles délégations uniques du personnel

(5) - Depuis 1992, la CGT est majoritaire les années paires (et sur chaque cycle de deux années consécutives), la CFDT étant la première organisation syndicale les années impaires (cf. encadré 1).

Tableau 6  
Participation et résultats obtenus selon la région

Participation : en % des inscrits  
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non-syndiqués	
		99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01	99	01
Ile-de-France .....	489 007	59,6	58,3	20,3	19,3	11,3	9,7	6,5	6,4	18,0	21,2	11,8	12,5	7,4	9,3	24,8	21,5
Champagne-Ardenne .....	54 087	67,9	66,4	20,9	22,0	4,7	3,8	3,8	3,8	26,1	25,3	13,3	15,6	5,3	7,4	25,8	22,1
Picardie .....	88 311	68,5	67,1	19,0	20,7	5,4	5,1	6,7	6,6	24,2	27,5	13,7	13,5	2,5	2,4	28,6	24,2
Haute-Normandie .....	69 863	66,9	67,6	17,9	19,0	5,9	4,6	3,0	4,0	28,5	28,8	19,4	18,6	2,3	2,6	23,0	22,5
Centre .....	119 496	65,5	63,6	19,4	20,7	5,1	5,4	3,6	3,1	20,7	20,1	13,1	13,3	4,4	5,9	33,8	31,6
Basse-Normandie .....	56 015	66,3	65,7	23,0	20,0	3,8	4,0	4,7	4,6	19,9	18,5	14,1	12,8	7,1	10,7	27,3	29,4
Bourgogne .....	68 001	66,7	66,1	22,4	27,9	4,4	5,0	3,7	4,1	23,7	19,7	11,8	14,7	3,8	3,4	30,3	25,3
Nord-Pas-de-Calais .....	237 073	70,5	68,1	22,0	20,9	5,8	6,1	9,9	10,1	22,2	22,8	13,7	15,1	9,4	9,9	17,0	15,1
Lorraine .....	94 433	66,9	65,2	26,6	26,1	4,3	4,1	8,8	9,3	21,2	21,0	9,8	10,4	5,2	6,2	24,1	22,9
Alsace .....	108 938	62,2	61,6	24,5	23,2	4,1	3,7	16,8	20,0	16,8	17,5	10,1	12,4	4,7	3,1	23,0	20,1
Franche-Comté .....	49 024	67,2	66,9	23,5	25,8	5,4	7,1	6,2	6,3	19,4	20,2	11,3	12,5	2,6	3,9	31,7	24,1
Pays-de-la-Loire .....	177 718	67,4	66,9	31,7	32,4	3,4	4,2	4,9	4,6	17,0	19,0	8,9	9,1	3,2	3,2	30,9	27,5
Bretagne .....	100 750	66,5	64,3	35,1	34,7	2,4	2,5	4,0	4,2	14,9	15,6	5,6	7,5	3,6	4,3	34,4	31,1
Poitou-Charentes .....	78 996	69,5	67,5	20,8	18,1	5,6	5,7	3,5	4,8	25,9	25,3	11,2	12,0	6,7	7,4	26,3	26,8
Aquitaine .....	76 847	68,3	70,2	22,2	23,8	6,9	6,6	3,2	2,9	22,7	23,8	11,6	11,5	6,0	7,2	27,4	24,3
Midi-Pyrénées .....	103 765	69,4	67,2	23,2	21,7	4,3	4,6	2,8	3,2	23,5	25,1	15,2	15,3	5,4	7,7	25,6	22,3
Limousin .....	22 157	70,5	66,5	18,3	17,4	3,5	4,2	0,3	0,5	38,2	39,1	15,6	16,8	1,6	0,8	22,5	21,1
Rhône-Alpes .....	324 928	64,7	61,3	23,9	23,2	5,4	5,8	3,4	4,0	23,7	23,4	10,4	11,7	3,7	5,2	29,4	26,7
Auvergne .....	61 814	62,3	65,6	27,8	25,6	2,4	5,8	2,6	2,9	27,6	27,6	10,2	11,7	2,9	9,2	26,6	17,2
Languedoc-Roussillon .....	54 076	71,0	70,0	22,7	23,1	5,0	6,0	3,4	5,0	26,6	25,5	13,1	14,4	5,8	4,7	23,4	21,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	139 232	66,1	68,1	19,0	19,5	7,7	8,6	5,8	5,7	24,1	24,5	18,9	19,8	5,4	5,4	19,1	16,5
Corse .....	3 918	72,6	74,5	9,4	8,9	0,3	1,1	2,4	1,3	25,1	24,7	8,0	9,9	42,1	36,1	12,6	18,0
DOM .....	19 988	74,4	73,2	25,4	20,5	3,8	4,6	6,3	5,6	33,9	37,6	12,8	12,0	10,3	13,8	7,5	6,0
<b>Ensemble.....</b>	<b>2 598 437</b>	<b>65,3</b>	<b>64,4</b>	<b>22,9</b>	<b>22,8</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>	<b>5,8</b>	<b>6,0</b>	<b>21,5</b>	<b>22,6</b>	<b>12,2</b>	<b>13,1</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>25,8</b>	<b>23,0</b>

Source : Dares.



s'essouffle. Après une augmentation de 10,6 % en 1999, leur nombre ne progresse que de 4,7 %, passant de 4 844 à 5 070. De même, le nombre de salariés concernés et appelés à voter n'augmente que de 7 %, alors qu'il progressait de 14 % en 1999 (6).

Dans les seules entreprises de moins de 200 salariés ayant procédé en 2001 à une élection soit de comité d'entreprise, soit de délégation unique du personnel, la

part des délégations uniques franchit un double seuil en couvrant 50 % des effectifs salariés concernés et en recueillant 52,8 % des

---

(6) - La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle adoptée le 20 décembre 1993 a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel » qui reçoit tout à la fois les attributions des délégués du personnel et celles des représentants du personnel au comité d'entreprise ou d'établissement.

suffrages. Si des délégations ont quelquefois été créées dans des entreprises où il n'existait pas auparavant de représentants du personnel, dans la majorité des cas, elles ont remplacé des comités d'entreprise.

Christophe LE MOIGNE,  
(DARES).

Encadré 2

## POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

La mise en place d'un comité d'entreprise est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (1). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise, sont directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. En revanche, les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement. Aussi les résultats qui sont présentés ici ne les prennent-ils pas en compte.

### Les modalités des élections

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle. Il est prévu la possibilité de deux tours de scrutin. Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits ou s'il y a carence de candidatures, un second tour de scrutin a lieu au cours duquel les électeurs peuvent voter pour d'autres listes (notamment non syndicales). Dans certains cas, un second tour est organisé lorsque tous les sièges à pourvoir n'ont pas été attribués au 1er tour, faute de candidats. Les chiffres relatifs aux suffrages exprimés, publiés ici, ne font pas de distinction entre suffrages acquis au premier tour et suffrages acquis au second.

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges « légaux » sont au nombre de deux : employés et ouvriers d'une part ; agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part, lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise considérée ne dépasse pas 25. Si cet effectif est supérieur à 25, le deuxième collège éclate en deux collèges distincts : un deuxième collège pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un troisième pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords pré-électorales peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Enfin, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

### L'impact des délégations uniques du personnel

Les résultats portent sur les élections qui ont eu lieu pour la création ou le renouvellement des comités d'entreprise ou d'établissement entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000 (2). Ils incluent ceux des élections de la « délégation unique du personnel ». En effet, pour apprécier l'évolution des scores des syndicats et des listes sans étiquette de 1999 à 2001, il est nécessaire de cumuler, en 2001, les résultats des élections aux comités d'entreprise et aux nouvelles délégations uniques.

### L'effet de la nouvelle chaîne informatique

La mise en place d'une nouvelle chaîne informatique en 1998 avait perturbé la répartition des suffrages selon les collèges, rendant impossible les comparaisons par collège détaillé entre 1997 et 1999. À partir de 2001, on peut à nouveau procéder aux comparaisons entre collèges détaillés. Entre autres, le regroupement en un seul collège « encadrement » des collèges « agents de maîtrise, techniciens et cadres » et collèges « cadres seuls » n'a plus lieu d'être. Moyennant certaines précautions, les années paires peuvent être comparées entre elles, de même que les années impaires.

---

(1) - La Fonction publique et certains établissements publics ne sont pas soumis à la législation sur les comités d'entreprise.

(2) - Pour ne pas alourdir l'exposé, comités d'entreprise et comités d'établissement sont confondus sous l'appellation unique « comités d'entreprise ».

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

# Les évolutions de la formation professionnelle : regards croisés

Actes du séminaire de la DARES 2002  
sur le droit de la formation professionnelle

*Sous la direction de Nicole Maggi-Germain et Agnès Pélage*

Le bilan plutôt négatif de la mise en œuvre de la loi de 1971 « portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre d'une éducation permanente », les recompositions du marché du travail, la mobilité accrue de la main-d'œuvre dans le cadre de la promotion d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie sont autant d'incitations à réfléchir sur le droit de la formation professionnelle et sur l'effectivité de ce droit.

Quelles sont les inflexions juridiques successives en matière de formation et quelles connaissances historiques seraient utiles à leur meilleure compréhension ? Quels sont les acteurs et les lieux qui contribuent à l'élaboration de la norme juridique en matière de formation ? Quels sont le rôle et les pratiques effectives des partenaires sociaux ? Quels sont les concepts structurants du droit de la formation professionnelle et quelle en est la fragilité actuelle ? Que peut être un droit à la formation professionnelle au regard d'un droit de la formation professionnelle ? Quels sont les enjeux autour de la reconnaissance de la formation professionnelle ?

Cet ouvrage propose des éléments d'analyse et des pistes d'interrogations et de recherches sur le droit de la formation professionnelle et les usages qui en sont faits. Il est issu d'un séminaire organisé, en 2002, par la Dares sur le droit de la formation professionnelle. Il réunit des contributions de chercheurs issus de plusieurs disciplines et de partenaires institutionnels de la Dares. Il présente, en outre, les principaux éléments des débats qui se sont tenus entre les membres du groupe de travail auquel ont été associés les partenaires sociaux en charge des questions de formation professionnelle.



**308 pages**  
**22 €**

Direction de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>  
(Rubrique Emploi puis Études et Statistiques)

Ministère  
des affaires sociales,  
du travail  
et de la solidarité

En vente à :

**La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire - 75344 Paris  
Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00 - Télécopie  
: 01.40.15.72.30

<http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr>



**bon de  
commande**

**à envoyer à**

**La documentation  
Française**

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
FRANCE

Téléphone 01 40 15 70 00  
Télécopie 01 40 15 68 00

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)



Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques

<http://www.travail.gouv.fr>

**CAHIER  
TRAVAIL ET EMPLOI**  
*Les évolutions  
de la formation  
professionnelle :  
regards croisés*

Participation aux frais de facturation et de port,  
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
22 €		4,95 €
<b>montant total à payer</b>		
1 euro = 6,55957 F		

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_

Je règle

Par **chèque bancaire** ou **postal**  
à l'ordre de M. l'Agent comptable  
de la Documentation française

Par **carte bancaire**  
(date d'expiration     )

N°

Date

Signature

# T RAVAIL ET EMPLOI

N° 95  
Juillet 2003

- Quelles dynamiques pour la négociation collective de branche ?
- Compétences, mobilité et formation tout au long de la vie repères juridiques pour une réforme
- Des restructurations discrètes : reconstruire l'emploi face à la mondialisation
- Des petites aux grandes annonces : le marché des offres d'emploi depuis 1960
- Les trappes d'inactivité : chômage volontaire ou chômage de résistance ?
- Réseaux et innovations organisationnelles : une approche par les relations professionnelles
- La gestion des ressources humaines au risque de la génétique, des dangers à prévenir



Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques

**15,20 €**

Abonnements  
pour 4 numéros/an :  
**France : 52,30 €**  
Europe : 56,40 €  
Dom-Tom et RP  
(HT, avion éco.) : 58,40 €  
Autres pays  
(HT, avion éco.) : 59,40 €  
Supplément avion rapide : 8,85 €

Abonnements :

**La Documentation française**

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers  
Téléphone : 01.40.15.70.00  
Télécopie : 01.40.15.68.00  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de  
la Documentation française**  
29, quai Voltaire  
75344 Paris Cedex 07  
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de  
commande**  
à envoyer à

**La documentation  
Française**

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
FRANCE  
Téléphone 01 40 15 70 00  
Télécopie 01 40 15 68 00

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)



Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL  
ET EMPLOI**  
N° 95 - Juillet 2003

Participation aux frais de facturation et de port,  
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,20 €		
		4,95 €

**montant total à payer**  
1 euro = 6,55957 F

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_

Je règle

Par chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de M. l'Agent comptable  
de la Documentation française

Par carte bancaire  
(date d'expiration     )

N°

Date

Signature